



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOLONGE
SÉANCE DU 21 JUILLET 2016



L'an deux mil seize, le vingt et un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de CHOLONGE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations en mairie de CHOLONGE, sous la présidence du Maire, Georges RUELLE.

La séance commencée à 20h00 s'est terminée à 23h45.

Date de la convocation : **13 juillet 2016**

Date d'affichage : **13 juillet 2016**

Nombre de membres en exercice : **11** Nombres de membres présents : **9** Nombre de suffrages exprimés : **10**

Étaient présents : **RUELLE Georges, REY-JOLLY Françoise, KRAMARCZEWSKI Bruno, KAITANDJIAN Patrick, PELLAFOL Mercédès, MARRY Raphaël, DAY Pascal, ROUX Guy, COYRET Lionnel.**

Étaient absents/excusés : **VANDAMME Lydie et ZUCCHETTI Claude.**

Ont donné leurs procurations : **VANDAMME Lydie à RUELLE Georges.**

Conformément à l'Article L 2121-15 du CGTC, **Françoise REY-JOLLY** a été nommée secrétaire de séance laquelle est assistée par le secrétariat de mairie.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016 025

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE FESTIVE

De gros travaux d'améliorations dans la salle festive ont été effectués durant cet hiver. Ce bâtiment est désormais équipé d'une cuisine.

Afin de fixer les modalités de location et d'utilisation de la salle festive, un projet de règlement d'utilisation et un modèle de convention de mise à disposition de la salle sont présentés à l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte le modèle de convention et adopte le règlement intérieur de la salle festive tels que présentés en annexes.

Certifiée exécutoire par le Maire, **Georges RUELLE**
compte tenu de sa transmission en l'absence le 26/07/2016
et de son affichage le 26/07/2016



Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Extrait certifié conforme au registre des
délibérations,
Le Maire, **Georges RUELLE**

